



Augmentation de capital avec DPS

Le groupe Poncin Yachts lance une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant de 10 256 467 euros, du 31 mai au 14 juin 2012 inclus.

Cette opération qui s'inscrit en droite ligne dans le plan de développement du Groupe doit permettre :

- **de renforcer les capitaux propres et la structure financière du Groupe**, par la capitalisation partielle de la créance rachetée par la FINANCIERE PONCIN aux banques lors de l'accord du 23 avril 2012 et l'apport de new money ;
- **de financer**, grâce à l'apport de new money, le développement des ventes du Groupe ainsi que les investissements commerciaux nécessaires à l'accélération du déploiement à l'international déjà engagé, des voiliers multicoques haut de gamme, CATANA (financement de bateaux d'exposition...).

Nombre d'actions nouvelles à émettre :

Il sera émis 10.256.467 Actions Nouvelles PONCIN YACHTS, de 0,5 euro de valeur nominale chacune.

En fonction de l'importance de la demande, la Société pourra décider d'augmenter le nombre d'actions initialement émises, dans une limite de 15%, soit un nombre maximum supplémentaire de 1.538.470 actions.

Prix d'émission

1 euro par action.

Pourcentage en capital et droit de vote que représentent les actions nouvelles

42,9% du capital et 37,8% des droits de vote, porté à 46,3% du capital et 41,2% des droits de vote en cas d'exercice intégral de la clause d'extension.

Date de jouissance

Les actions nouvelles seront de jouissance courante.

Droit préférentiel de souscription

Chaque actionnaire détenteur d'actions existantes à l'issue de la séance de bourse du 30 mai pourra souscrire :

- à titre irréductible, à raison de 3 Actions Nouvelles de 0,50 € de nominal chacune pour 4 actions existantes possédées (4 droits préférentiels de souscription permettant de souscrire à 3 actions) au prix d'émission de 1,00€, sans qu'il soit tenu compte des fractions.

- à titre réductible le nombre d'Actions Nouvelles qu'ils souhaiteront, en sus du nombre d'Actions Nouvelles résultant de l'exercice de leurs Droits Préférentiels de Souscription à titre irréductible, sous réserve des actions disponibles.

Période de souscription

Du 31 mai 2012 au 14 juin 2012

Cotation du droit préférentiel de souscription

Les DPS seront négociés sur Nyse Euronext Paris du 31 mai 2012 jusqu'au 14 juin 2012 inclus sous le code ISIN FR FR0011243195.

Garantie / Limitation de l'augmentation du capital

L'opération ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du code de commerce.

L'opération est néanmoins garantie à hauteur de 75% par la Financière PONCIN, actionnaire principal de PONCIN YACHTS.

Intention de souscription des principaux actionnaires

La Financière Poncin qui détient 32,69% du capital, s'est engagée à souscrire :

- à l'augmentation de capital à titre irréductible à hauteur de 3.352.820€ (3.352.820 actions) soit 32,69% du montant de l'augmentation du capital visée, cet engagement correspondant à une souscription de la Financière PONCIN à proportion de sa participation actuelle dans le capital de PONCIN YACHTS.

- un engagement de souscription à titre réductible à hauteur de 4.339.531€ (4.339.531 actions) soit 42,31% du montant de l'augmentation du capital visée.

Cet engagement peut amener la Financière PONCIN à se retrouver en situation « d'excès de vitesse » (cf. article 234-5 du Règlement Général de l'AMF). Dans ce contexte, une dérogation a été accordée à la Financière PONCIN, le 24 avril 2012, à l'obligation de déposer une offre publique au titre de l'article 234-9-6 du Règlement Général de l'AMF.

Réduction de l'Offre

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra limiter l'opération au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts de l'émission décidée ; et/ou, répartir librement totalement ou partiellement les actions non souscrites entre les personnes de son choix.

Livraison

La date prévue de règlement-livraison des Actions Nouvelles est prévue le 29 juin 2012.

Information du Public

Des exemplaires du Prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le visa n°12-233 en date du 29 avril 2012 sont disponibles sans frais au siège social de Poncin Yachts, ZI La pénissière BP 27, 17230 Marans, France- sur le site Internet de la Société (<http://www.poncinyachts.com>) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et auprès d'ARKEON Finance prestataire de services d'investissement (27 rue de Berri 75008 Paris, www.arkeonfinance.fr).

PONCIN YACHTS attire l'attention des investisseurs sur le chapitre 4 «Facteurs de risques» figurant dans la 2ème partie du Prospectus visé par l'AMF ainsi que la section 2 « Facteurs de risques liés à l'Offre » figurant dans la 1ère partie du Prospectus. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société.

Résumé des principaux facteurs de risques

Facteurs de risques liés à l'opération

- *Annulation de l'opération / Garantie :*

Le placement ne fait l'objet d'aucune garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code de commerce.

L'opération est néanmoins garantie à hauteur de 75% par la Financière PONCIN, actionnaire principal de PONCIN YACHTS. Les intentions connues au jour du visa des principaux actionnaires sont effectivement constituées par :

.un engagement de souscription à titre irréductible à hauteur de 3.352.820€ (3.352.820 actions) soit 32,69% du montant de l'augmentation du capital visée, cet engagement correspondant à une souscription de la Financière PONCIN à proportion de sa participation actuelle dans le capital de PONCIN YACHTS.

.un engagement de souscription à titre réductible à hauteur de 4.339.531€ (4.339.531 actions) soit 42,31% du montant de l'augmentation du capital visée.

- *Réduction du montant de l'émission :*

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra limiter l'opération au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts de l'émission décidée ; et/ou, répartir librement totalement ou partiellement les actions non souscrites entre les personnes de son choix.

Dilution des actionnaires actuels en cas de non souscription d'Actions Nouvelles

Le marché des Droits Préférentiels de Souscription de la Société pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée

Des ventes d'actions de la Société ou de Droits Préférentiels de Souscription pourraient intervenir sur le marché, pendant la période de souscription, s'agissant des Droits Préférentiels de Souscription, ou pendant ou après la période de souscription, s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur le cours de l'action et la valeur des Droits Préférentiels de Souscription.

Facteurs de risques liés aux marchés boursiers.

- *Le cours des actions de la Société sur le marché Euronext Paris pourrait connaître des variations significatives : Le cours des actions pourrait même passer en dessous du prix de souscription des actions émises. La volatilité et la liquidité des actions pourraient fluctuer sensiblement.*

- *La cession d'un nombre important d'actions de la Société pourrait avoir un impact significatif sur le cours des actions de la Société.*

Facteurs de risques liés à l'activité :

En outre, les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risque décrits au chapitre 4 de la 2ème partie du Prospectus de la Société, et en particulier les risques de liquidité / de financement du BFR (§ 4.3.2 de la 2ème partie du Prospectus) et les risques liés au marché et à la situation économique (§4.1.1 de la 2ème partie du Prospectus).



Contact : Vanessa Pierdet
27, rue de Berri
75008 Paris
Tél : 01 53 70 50 00
vanessapierdet@arkeonfinance.fr

PONCIN YACHTS est spécialisé dans la conception, la construction et la commercialisation de navires de plaisance
PONCIN YACHTS est coté sur le compartiment C d'Euronext Paris
Code ISIN : FR0010193052 - Code Reuters : PONY.PA - Code Bloomberg : PONY FP

Contacts :

PONCIN YACHTS

David Etien – Directeur Financier
d.etien@groupeponcin.com
Tel. : 05 46 00 87 41



J.Gacoin
jgacoin@aelium.fr
Tel : 01 44 91 52 49